



Monsieur Jean-Louis BORLOO  
Ministre d'Etat  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du  
Développement durable et de la Mer  
Hôtel Roquelaure  
246 Boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Paris, le 02 novembre 2010

Monsieur le Ministre d'Etat,

Dans notre courrier daté du 9 juillet 2010, nous exprimions nos critiques vis-à-vis de l'ensemble du processus qui a caractérisé la mission pêches profondes ainsi que notre désaveu du rapport qui en résultait. Sur la base du rapport final qui a été communiqué à la presse, nous vous faisons part aujourd'hui de notre indignation réitérée et de certaines critiques complémentaires. Nous estimons en effet ce rapport indigne de porter le sceau du Grenelle de la Mer car il fait offense aux principes mêmes de la consultation multi-partite et de la gouvernance à cinq collèges. De fait, ce rapport, bien que n'en faisant mention nulle part, n'est pas le reflet d'un consensus ou d'une approbation de la part des cinq collèges. Publiquement désavoué par le collège ONG en juillet dernier et marqué par la défection de nombreux participants, le processus ne peut donc se prévaloir d'une quelconque valeur consensuelle.

Quelle est donc sa valeur ?

Sa valeur n'est pas non plus scientifique, ni objective, puisque le rapport d'une part, ne répond pas aux objectifs qui étaient fixés par la lettre de mission, et que d'autre part, le soin avec lequel les données gênantes ont été écartées, transformées ou éliminées n'a échappé à aucun des relecteurs scientifiques qui en ont fait une analyse des plus critiques. Leurs commentaires n'ont ainsi pas été adjoints au rapport ni même pris en compte, contrairement aux engagements de la présidence.

Malgré tout, s'il fallait reconnaître une quelconque valeur à ce document, ce serait son habileté certaine à masquer ou à déformer la réalité et à ainsi mener un lecteur novice à des conclusions inacceptables et éthiquement questionnables.

En effet, après les salves de critiques dont la mission et le rapport ont fait les frais (tant de la part du collège ONG que des relecteurs scientifiques), il n'a plus été possible pour le

rapporteur et la présidence de ne pas intégrer certains éléments qui avaient été écartés de façon trop visible. Malgré cela, et c'est un point essentiel, le rapport ne tient pas compte dans ses conclusions de ces éléments nouvellement inclus. Les paragraphes se succèdent et établissent une liste désormais *apparemment* complète des sujets afférant à la pêche profonde, mais la synthèse, c'est-à-dire l'approche écosystémique à proprement parler - n'est jamais réalisée. Suivent en annexe de ce courrier quelques illustrations des incohérences radicales qui opposent le contenu du rapport à ses conclusions.

En outre, l'ensemble de ce rapport est passé par un filtre déformant, très nettement favorable aux intérêts des professionnels de la pêche, et qui a soustrait aux données toute pertinence ou dangerosité. Celles-ci ont été soigneusement sélectionnées, reformulées et aménagées pour leur retirer tout impact. Les exemples sont légion, nous n'en citons que quelques-uns plus bas.

Nous espérons toutefois que les exemples que nous avons choisis suffiront pour vous convaincre que ce rapport n'est pas seulement de qualité médiocre, mais qu'il est également pervers et néfaste, et à tous points de vue indigne de porter le sceau du « Grenelle de la Mer » et celui de la République française.

La persistance des auteurs du rapport à conserver leurs conclusions initiales, malgré les graves critiques des relecteurs scientifiques, est une confirmation supplémentaire, s'il en est besoin, que les « pilotes » de cette mission s'étaient fixé leurs objectifs avant même que celle-ci n'entame ses travaux, à savoir :

- s'assurer de légitimer le chalut profond comme technique de pêche ;
- entériner le fait que celui-ci pouvait être « sélectif », malgré des avis et publications scientifiques contraires très largement majoritaires à ce sujet ;
- légitimer la pêche profonde française ;
- tenter même d'en faire un modèle de gestion durable exemplaire ;
- taire le fait que ces pêches ne sont pas rentables malgré des subventions substantielles (bien que les informations prouvant le contraire soient publiquement accessibles) ;
- faire illusion en « cédant » sur des mesures de conservation qui sont de la poudre aux yeux ou encore formuler des propositions qui n'arrivent même pas à la hauteur des mesures déjà actées par la communauté internationale.

Pour rappel, et étant donné que le rapport n'a nullement tenu compte des remarques de chercheurs malgré leur légitimité scientifique, nous reproduisons ici les commentaires généraux formulés par un des relecteurs, Philippe Cury, à propos du rapport (l'ensemble de ses remarques a été ignoré).

*“- A la lecture de ce rapport on ne se fait pas de ‘philosophie’ quant à la durabilité des ressources profondes, cet aspect n'est pas clairement posé. CIEM et les autres grands organismes ont des positionnements forts sur l'exploitation des ressources profondes. Dans le rapport on a une impression générale que les pêches pourront continuer à exploiter ces ressources sans grandes conséquences pour les écosystèmes marins, ce qui contraste avec le positionnement international actuel.*

- A mon sens, ce document traite de façon insatisfaisante la question des pêches profondes, en particulier en ce qui concerne leur impact sur le milieu et les espèces. De plus les niveaux d'abondance actuels qui sont pour la plupart des ressources au-dessous de 50%-75% des abondances originelles (vierges) contrastent avec les bilans énonçant que les pêcheries sont durables (constat réalisé à partir des variations d'abondance des dernières années et qui ne veulent pas dire grand chose quant à l'état réel de la ressource si ce n'est qu'elle a augmenté ou diminué récemment, de plus cette augmentation ou diminution des abondances ou/et des captures peut provenir de stratégies de pêche différentes, d'un bon/mauvais recrutement ou d'autres facteurs).

- Comment le rapport peut-il envisager une exploitation durable de certaines espèces alors que le CIEM maintient l'arrêt des pêches ciblées ?

- L'absence de références bibliographiques rend périlleuses certaines assertions non consensuelles. Je sais qu'il ne s'agit pas d'un document scientifique mais les références, chiffres, courbes et tableaux permettent cependant de fixer le discours.

- La pêche n'est jamais envisagée de façon écosystémique (notamment les prises accessoires et rejets qui sont peu ou pas intégrés dans les analyses et discussions). C'est une limite pour les conclusions de ce rapport."

En réalité, seuls les professionnels de la pêche peuvent se réjouir (et ils l'ont fait) de ce rapport qui « limite la casse » pour des pratiques de pêche qui, elles, n'en font pas autant pour les ressources halieutiques, l'environnement marin et les finances publiques.

En fonction de l'ensemble des remarques formulées ici et dans les annexes qui accompagnent notre courrier, nous questionnons le statut que le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et le gouvernement français accorderont à un document aussi compromettant, et nous nous permettons de solliciter un entretien avec vous afin d'évoquer l'avenir que vous lui réserverez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre plus haute considération.

Claire Nouvian  
Présidente  
Bloom Association



Pascal Husting  
Directeur général  
Greenpeace France



Cécile Ostria  
Directrice générale  
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature  
et l'Homme



Serge Orru  
Directeur général  
WWF France

